

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

TECHNIQUES SPÉCIALES DE KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE			
Code	PAKN3B96KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	34 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage permet une approche pratique et plus spécifique de la kinésithérapie respiratoire. Elle invite à interpréter les signes cliniques dans différentes situations pathologiques, pour ensuite proposer des protocoles d'intervention adaptés et justifiés. Elle accorde de l'importance au développement des aptitudes d'analyse et de curiosité intellectuelle. L'ensemble des parties contribuent ainsi à aider l'étudiant à se construire progressivement une identité professionnelle.

Cette Activité d'apprentissage se décline en deux parties:

- Dans la partie théorique, l'étudiant apprendra comment interpréter un bilan gazométrique et comment réagir en fonction des résultats.
- Dans la partie pratique, sont mises en place des prises en charges spécifiques de pathologies respiratoires fréquemment rencontrées dans la pratique afin de préparer l'étudiant à la réalité de terrain et de solliciter leur raisonnement clinique en fonction des signes et symptômes présentés par le patient. La partie pratique comprend aborde à la fois la kinésithérapie dite "classique" pratiquée dans les centres de revalidation, la pratique libérale ainsi qu'une partie spécifique à la prise en charge des patients en situations aiguë au sein des Unités de soins intensifs et l'utilisation d'appareil de ventilation non invasive

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé

Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
- 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
- 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'A.A., l'étudiant sera capable:

- de réaliser un bilan respiratoire
- d'analyser et interpréter un bilan respiratoire
- de proposer des objectifs de traitement personnalisés
- d'élaborer un plan de prise en charge d'un patient atteint d'une affection respiratoire spécifique (chronique ou aigüe);
- de comprendre une gazométrie
- d'interpréter une gazométrie afin d'orienter correctement son traitement
- de comprendre les bases de la ventilation mécanique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAKN2B80KIN

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B96KINA Techniques spéciales de kinésithérapie respiratoire 34 h / 2 C

Contenu

- Examen clinique et prise en charge du patient souffrant d'une pathologie respiratoire selon les guidelines
- Physiologie respiratoire de base L'hypoxémie et ses complications
- Equilibre acido-basique, gazométrie
- Ventilation non invasive Technique de kinésithérapie chez le patient souffrant d'une pathologie respiratoire (aigüe ou chronique)
- Kinésithérapie respiratoire en pédiatrie
- La prise en charge du patient en USI

Démarches d'apprentissage

Théorie : Cours magistral avec support multimédia

Travaux Pratiques :

- Ateliers pratiques avec révision des différentes manœuvres de kinésithérapie respiratoire
- Lecture et analyse d'articles scientifiques récents
- raisonnement clinique
- cas cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponse pendant les différentes AA

Mise en situation pratique pendant les TP avec correction et réflexion sur les démarches thérapeutiques de l'étudiant

Ouvrages de référence

Chanussot, J.-C. (1988). Dossiers de kinésithérapie, 2. Kinésithérapie respiratoire: Bilans et techniques de base. Paris: Masson.

Postiaux, G. (1997). Bilan kinésithérapeutique spécifique de l'obstruction broncho-pulmonaire de l'enfant. Annales de kinésithérapie, t.24(3), pp. 132-145.

Postiaux, G. (2000). Kinésithérapie et pathologie du poumon profond. Les techniques inspiratoires lentes pour l'épuration des voies aériennes périphériques. Revue des Maladies Respiratoires(17), pp. 315-318.

Postiaux, G. (2003). Kinésithérapie respiratoire de l'enfant. les techniques de soins guidées par l'auscultation pulmonaire. (éd. 3ème édition). Bruxelles: De Boeck Université.

Reychler, G., Roesler, J., & Delguste, P. (2007). Kinésithérapie respiratoire. Elsevier-Masson Actualité scientifique dans les différents périodiques de kinésithérapie

Des articles issus de la littérature scientifique récente sont susceptibles d'être fournis aux étudiants comme lecture pour les cours.

Supports

Notes de cours disponible sur le plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral au Q2 et Q3:

- horaire d'examen publié sur ConnectED
- l'étudiant tire au sort l'intervenant chez qui il présente son examen
- L'examen comporte une partie "évaluation courte sur les connaissances de base" qui permet ou non d'avoir accès à la partie principale de l'examen.
 - Principe :
Pour la première partie, l'étudiant tire au sort une question portant sur les connaissances de base incontournables du cours qui sont précisées sur ConnectED (très souvent des intitulés de cours).
 1. S'il répond de manière satisfaisante ($>$ ou $=$ à 10/20), l'étudiant a accès à la partie principale de l'examen. En fonction de son niveau de maîtrise de cette seconde partie, l'étudiant peut obtenir au total une cote entre 6 et 20/20.
 2. S'il ne répond pas de manière satisfaisante ($<$ à 10/20), il n'a pas accès à la partie principale de l'examen et obtient une cote entre 1 et 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

- DUJARDIN L. lucie.dujardin@ghdc.be
- ROESELER J. roeselerj@helha.be
- STRIMEL A. strimela@helha.be

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).